Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260527-D202605011-DE

Henbont
Hennebont

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

_____

Séance Publique du 27 mai 2026

_____

Objet de la délibération
BAIL PROFESSIONNEL A L'ESPACE BEAUFORT : TARIFICATION

Le vingt-sept mai deux mille vingt-six à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un mai deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Sophie LEROUX , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Laurence HERMANN , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Aude SPINDLER , Maxime MORVAN , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Tiphaine SIRET , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Patrick ELIOT pouvoir à Xavier POUREAU , Pierre-Yves LETELLIER pouvoir à Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO pouvoir à Léa THOMAZO , Marie-Paola BERTRAND-HILLION pouvoir à Valérie RABASTE .

Absent(s) :
Delphine GARDYE , Paul-Edouard DE SALINS .

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Laurence HERMANN désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement **N° 2026.05.011**

Rapporteur : Matthieu LE GOFF

NOTE DE SYNTHÈSE

Deux locaux professionnels sont aujourd'hui vacants à l'espace Beaufort, l'un de 19,66 m² avec une place de stationnement (Local A), l'autre de 118 m² avec également un parking (local G).
Cette situation permet aujourd'hui de réinterroger les tarifs pratiqués sur cet espace au regard de ceux pratiqués sur la Commune, notamment dans le cadre de la location du local A, pour lequel un preneur a été trouvé.

L'observatoire des loyers, indique sur Hennebont les montants suivants :
- Evaluation basse : 7,60 €/m²/mois
- Evaluation moyenne : 8,90 €/m²/mois
- Evaluation haute : 10,30 €/m²/mois

D'autres sites dédiés présentent des montants plus élevés :
- Evaluation basse : 6,67 €/m²/mois
- Evaluation moyenne : 10,33 €/m²/mois
- Evaluation haute : 15,00 €/m²/mois

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260527-D202605011-DE

Au niveau de la Direction Générale des Finances Publiques, la valeur locative de ce bien (local A) est fixée à :

- 10,63 €/m²/mois

Au vu des loyers pratiqués à l'heure actuelle au niveau des locaux loués à l'Espace Beaufort, situés entre 9,11 et 9,80 €/m²/mois (hors location des espaces au Conseil Départemental), d'une part, de sa valeur locative, d'autre part, il est proposé de fixer un montant de loyer de 10 €/m²/mois pour la location du local A.

Ce montant sera réévalué chaque année au regard de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) par l'INSEE.

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis de la Commission « Ville et Patrimoine » en date du 13 mai 2026,
Vu la note de synthèse ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** la fixation du tarif de location du local communal A de l'Espace Beaufort à 10 €/m²/mois. Celui-ci sera réévalué chaque année au regard de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) par l'INSEE.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Signé par : Jean-Charles Brunet
Date : 05/06/2026
Qualité : Signature_Actes_1114

Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr